

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 juin 2023 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

4544 rue Beaudoin

Objet de la demande de dérogation mineure 2023-0024:

Régulariser la position d'un garage située à 7,46 mètres d'une limite de propriété avant (secondaire), plutôt que les 7,60 mètres minimalement prescrits à la réglementation. Le garage est également situé à 1,33 mètre de la limite de propriété arrière, alors que la distance minimale prescrite est de 1,5 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 12 mai 2023.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière